# 21.11.2017 - Tarif-avis 590 - Rectification

* Date : 21-11-2017
* Language : French
* Section : Regulation
* Type : Communications
* Sub-domain : FISCAL DISCIPLINE

 Contact | Disclaimer | FAQ

 Quick search :

 Fisconet
 plus Version 5.9.23

 Service Public Federal

Finances

 Home

 Executed
 searches

 Advanced
 search

 News

 Home >
 Advanced search >
 Search results > 21.11.2017 - Tarif-avis 590 - Rectification

 21.11.2017 - Tarif-avis 590 - Rectification

 Document

 Content exists in : fr nl

 Search in text:

 Print    E-mail    Show properties

 Properties

 Document type : Communications

 Title : 21.11.2017 - Tarif-avis 590 - Rectification

 Document date : 21/11/2017

 Document language : FR

 Name : 21.11.2017 - Tarif-avis 590 - Rectification

 Version : 1

SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES

Administration générale des Douanes et Accises

Tarif-avis 590 - Rectification

21.11.2017

Mesures antidumping

Type de mesure : Droit antidumping définitif (DUMPD)

Nature : Modification rétroactive de la description des marchandises (à partir du 28 janvier 2017)

Entrée en vigueur : 21 novembre 2017

Code(s) marchandise(s) :

 7307 2310 15
 7307 2310 25

 7307 2390 15
 7307 2390 25

Pays d’origine : République populaire de Chine (CN), Taïwan (TW)

Pays de provenance : -

Description des marchandises :

Nouvelle description des marchandises : Accessoires de tuyauterie à souder bout à bout, finis ou non, en aciers inoxydables austénitiques des nuances correspondant aux types AISI 304, 304L, 316, 316L, 316Ti, 321 et 321H et leurs équivalents dans les autres normes, dont le plus grand diamètre extérieur n'excède pas 406,4 mm et dont l'épaisseur de paroi est égale ou inférieure à 16 mm, dont la rugosité moyenne (Ra) de la surface interne n'est pas inférieure à 0,8 micromètre, sans bride.

Particularité(s) : -

Base légale : Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2017/141 de la Commission du 26 janvier 2017 instituant des droits antidumping définitifs sur les importations de certains accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables à souder bout à bout, finis ou non, originaires de la République populaire de Chine et de Taïwan («Journal officiel de l'Union européenne» L 22 du 27 janvier 2017) (Journal officiel UE n° L 304 du 21.11.2017).

Pour l’Administrateur général Douanes et Accises :

Le Conseiller général

B. LEROY